

Le recensement concernera 14 communes de l'Agglo en 2019

Dans l'ombre des mairies, les agents du service "Autorisation du droit des sols" instruisent chaque année près de 2000 dossiers.

Utile, obligatoire, confidentiel et facile : voilà qui résume le recensement de la population commandité tous les ans par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et mis en œuvre par les municipalités.

Le recensement détermine la population officielle de chaque commune. Ces chiffres permettent d'ajuster la participation de l'État au budget des collectivités, mais aussi d'orienter l'action publique en pointant la nécessité de construire ou non des équipements collectifs supplémentaires (hôpitaux, crèches, écoles, salles de sport, etc.), de préparer des programmes de rénovation de quartiers, de déterminer les moyens de transport à développer, ...

Qui est concerné ?

Alès, seule commune de l'Agglo de plus de 10 000 habitants, est partiellement recensée chaque année, à hauteur de 8% de sa population. 1897 logements seront ainsi ciblés en 2019, du 17 janvier au 23 février.

La population des autres communes de l'Agglo, qui comptent moins de 10 000 habitants, est quant à elle examinée tous les cinq ans dans son intégralité.

En 2019, les habitants concernés sont ceux d'Anduze, Bagard, Boisset-et-Gaujac, Brouzet-lès-Alès, Castelnaud-Valence, Cruviers-Lascours, Laval-Pradel, Les Mages, Massillargues-Atuech, Méjannes-lès-Alès, St-Christol-lez-Alès, Ste-Croix-de-Caderle et Sénéchas.

La collecte des renseignements sera organisée du 17 janvier au 16 février.

Comment faire ?

Entre le 4 et le 17 janvier, un courrier informatif sera déposé dans les boîtes aux lettres de tous les foyers d'Alès Agglomération concernés par cette opération de l'INSEE.

Les habitants recevront ensuite la visite d'un agent recenseur expliquant toutes les modalités et pouvant aider au remplissage des questionnaires.

Pour encore plus simplifier la démarche, un code d'accès permettra de répondre à l'enquête en quelques minutes par internet.

Bon à savoir

Confidentiel et obligatoire, le recensement ne peut faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Le recensement de la population est gratuit : ne répondez donc jamais aux mails ou sites internet vous réclamant de l'argent.

Plus d'info

Téléphone

04 66 56 11 32 ou 04 66 56 43 90

www.le-recensement-et-moi.fr

A lire aussi

- [Collégiens, lycéens : le temps des orientations](#)
- [Le recensement 2019 facilité grâce à internet](#)
- [Questionnaire sur le ressenti de la population concernant les arbres de la ville d'Alès](#)
- [Donnez votre avis sur les Relais Assistantes Maternelles](#)
- [Votre journal Alès Agglo de décembre va arriver en retard](#)